

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 883

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 38 par les mots :

« du nouvel établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.